



Cidex 101 - Rés. Château - 574 Av. Notre Dame - 85440 Talmont St Hilaire

Le 27 mai 2016

Compte rendu Bureau ASL
Jeudi 27 mai 2016

Présents :

Mrs Garnier, Morvan, Namur, Mathé, Mériaux, Morille, Hazenberg, Trichereau, Cousin, Meunier.

Sogire :

Mme Giron, Mr Kerfers.

1/ Approbation du dernier compte rendu du bureau du 11 février 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2/ Point sur les travaux réalisés

Les comptes rendus des Commissions sont joints au présent compte rendu.

3/ Examen du résultat financier 2015

Le président présente et commente les dépenses de l'exercice.

Il propose de soumettre à l'assemblée générale l'affectation du solde créditeur de 18958,71 € au profit d'une provision destinée à financer la mise à niveau et l'évolution des cessions d'équipements.

4/ Examen du projet de budget 2017

Concernant l'animation, le bureau propose, à l'unanimité des présents, de soumettre à l'assemblée générale l'évolution du budget de 12000 € à 15000 € portant le budget total à 535050 €. De même, il sera étudié la possibilité de proposer dès la saison 2016 une animation spécifique pour les enfants.

Concernant la ligne travaux à déterminer de 66000 €, le président propose de soumettre cette ligne budgétaire à l'assemblée générale. Il invite les responsables des commissions à travailler sur la campagne de travaux de 2017 à présenter et à chiffrer pour le prochain bureau de Novembre 2016.

Les membres du bureau présents approuvent le budget prévisionnel à l'exception d'un membre qui est contre.

5/ Finalisation de l'organisation de l'assemblée générale

Le président demande qu'un membre du bureau participe au contrôle du suivi et de l'organisation du vote du renouvellement des membres du bureau dans le cadre du tiers sortant. Messieurs Morvan et Trichereau s'en chargeront accompagnés de scrutateurs volontaires.

6/ Demandes des copropriétés et des copropriétaires et réponses

Résidence LE BOCAGE : participation de la surveillance.

La copropriété du Bocage bénéficie comme l'ensemble des copropriétés du périmètre de l'ASL d'une surveillance effectuée par la société La Cherfoisière. Pour des raisons dont l'ASL ne connaît pas la teneur, la copropriété du Bocage souhaite des prestations supplémentaires de surveillance qu'elle traite directement avec le prestataire. Il est donc logique que ce complément de prestation soit facturé directement à la copropriété du Bocage par la société La Cherfoisière. Ces prestations complémentaires n'ont fait l'objet d'aucune signature de convention entre l'ASL et la copropriété du Bocage.

7/ Questions diverses

RAS

Prochaines réunions :

Commissions le mercredi 02 novembre 2016

Bureau ASL le jeudi 03 novembre 2016